

retirer que 150, dont une partie moururent à l'ambulance.

" Il faut être, comme nous, sur le théâtre des événements, pour connaître tous les efforts que l'on a tentés pour prévenir la catastrophe, et comprendre l'importance qu'il y avait à réduire ces gens-là, dans l'intérêt de la tranquillité générale. La nouvelle de cette terrible issue de la lutte était à peine connue que tout le Dahra s'est soumis, apportant des armes en très grande quantité."

Le journal ministériel a beau répéter au commencement, au milieu, à la fin, que tous les moyens ont été épuisés pour vaincre la résistance de l'ennemi et prévenir cette horrible catastrophe; la tribu étant cernée de tous côtés, avec un peu de patience, le commandant français l'aurait amenée à composition, soit par famine soit autrement. Nous savons tout ce que les nécessités de la guerre et le salut de l'armée peuvent imposer de devoirs pénibles à un chef militaire. L'humanité est souvent et légitimement sacrifiée dans les entraînements de la lutte et pour le besoin de la victoire; mais elle doit reprendre son droit quand le danger ne justifie plus la violence. Or rien, dans le récit de l'*Akhbar*, n'indique que le colonel Pélissier fût placé dans cette triste alternative ou de compromettre le salut de nos soldats ou d'étonnifier d'une façon aussi cruelle 500 hommes, femmes et enfants qui ne pourraient lui échapper le lendemain.

Ce n'est pas, au reste, la première fois que nous avons à déplorer le caractère que certains généraux ont imprimé à cette guerre d'Afrique. Ne voyons-nous pas chaque jour célébrer dans de pompeux bulletins comme d'éclatantes victoires de misérables razzias, qui peuvent être dans la nécessité de la position, mais dont les généraux d'une autre époque auraient gémi et n'auraient pas assurément songé à tirer profit et gloire.—*National*.

**Mariages.**

A Laprairie, le 5 août, par Messire P. A. Sylvestre, curé de St. Grégoire de Monnoir, M. H. Sylvestre, Marchand, à Delle. Marie Foisy, tous deux du même lieu.

**Deaths.**

A St. Lambert, vis-à-vis cette ville, où il était allé pour sa santé, le 18, Morbec Sumner, cer., avocat et greffier de la cour des banqueroutes, à l'âge de 40 ans. Ses funérailles ont eu lieu hier après-midi (à l'ancien cimetière anglais de cette ville) accompagnées d'un grand nombre de membres de loges maçonniques et des Odd-fellows.

A Longueuil, le 16 du courant, à la résidence de sa mère, après une longue et douloureuse maladie, M. Wm. Landel, fils de feu George R. Landel, ci-devant lieutenant de la marine royale, âgé de 25 ans.

**PROSPECTUS**  
DE LA  
**REVUE de LEGISLATION**  
ET DE  
**JURISPRUDENCE.**

—000—

**REDACTEURS :**

A Montréal, } MM. LOUIS O. LE TOURNEUX  
et JOSEPH U. BEAUDRY.  
A Québec,

DEPUIS un grand nombre d'années, le besoin d'une publication de la nature de celle que nous nous proposons d'établir, se fait vivement sentir dans cette partie de la Province du Canada. Dans ces derniers temps surtout, il faut bien l'avouer la Législation et la Jurisprudence, ont été et sont encore dans un tel état d'incertitude, qu'un semblable projet doit être favorablement reçu. Dans cette confusion, dans ce chaos de lois anciennes et nouvelles, l'avocat cherche en vain ces règles, qui doivent le guider dans l'ex-

amen des questions soumises à ses recherches. Il s'égare dans le dédale d'ordonnances et de statuts que la Législation multiplie chaque année. Il pourrait trouver dans des compte-rendus (*rapports*) des causes et des décisions des divers tribunaux de la Province, de quoi le guider à travers bien des difficultés; mais il n'y a pas de compte-rendus qui soient publiés. C'est pour remplir un si grand vide que cette Revue est fondée.

Rapporter fidèlement et avec soin les décisions des Tribunaux de première Instance et d'Appel du Bas-Canada, est un moyen sûr de contribuer à la stabilité et à l'uniformité de notre jurisprudence, caractères qu'il est si important de lui donner. En même temps une publication dont les colonnes seront ouvertes à la discussion des questions de Législation, de droit et de pratique doit être d'un haut intérêt non seulement pour l'homme de profession mais encore pour l'homme d'Affaires de tous les Etats.

C'est à la sollicitation d'un grand nombre de nos confrères que cette Revue est fondée. Nous les remercions de la sympathie qu'ils nous témoignent dès le début d'un travail aussi sérieux et aussi difficile que celui que nous entreprenons; mais pour qu'il soit intéressant et utile, ils doivent comprendre que nous ne pouvons seul en porter tout le poids. Dans un pays comme le nôtre, une publication spéciale, surtout comme celle-ci, ne peut réussir qu'à par les efforts combinés de tous les différents membres de la profession. Nous nous adressons donc aux M.M. du Barreau; Ils nous doivent tous et chacun leur collaboration à une œuvre qui a pour but le bien de tous.

À ceux qui sont appelés à administrer la justice, et dont nous devons rapporter les décisions, nous demandons patronage et indulgence; nos travaux seront conduits avec conscience et exactitude et sans passion. Ils tendront toujours à perpétuer entre le Banc et le Barreau, ces bons rapports qui ne doivent jamais cesser d'exister entre eux.

Nous demandons encore le patronage et l'encouragement du public Canadien. Nous nous flatterons qu'il appréciera à la valeur d'un œuvre d'une utilité générale et pratique, et qui peut produire de bien grands effets si on veut l'accueillir favorablement.

La Revue de Législation et de Jurisprudence paraîtra une fois par mois par livraisons de 48 pages gr. octavo, imprimées sur le meilleur papier et avec le plus grand soin typographique. Il pourrait arriver que quelques livraisons aient plus et d'autres moins que ce nombre de pages, mais le propriétaire s'engage à donner dans l'année 12 livraisons formant 5 à 600 pages de matières.

Nous admettrons dans la Revue des Articles écrits indistinctement dans les deux langues.

L'abonnement sera de SIX piastres par an, payables après la publication de la première livraison.

Toutes lettres, communications, etc., doivent être adressées (affranchies) au Bureau de la Revue No. 31, Rue St. Gabriel, vis-à-vis l'Hôtel du Canada.

N. B.—La première livraison paraîtra le 1er Octobre prochain.

LOUIS O. LE TOURNEUX,  
Directeur-Gérant,  
Propriétaire.

**LETTRE D'ADHESION ET DE COLLABORATION.**

A LOUIS O. LE TOURNEUX, ECR. }  
AVOCAT, &C. }

MONSIEUR,

Nous applaudissons à votre projet de fonder une Revue de Législation et de Jurisprudence, et nous l'approuvons sous tous les rapports. C'est une bonne et belle entreprise, qui rencontrera, nous l'espérons, tout l'encouragement qu'elle mérite, non seulement des hommes de profession, mais encore du public en général. Autant que nos loisirs nous le permettront, vous pouvez compter sur notre collaboration, comme sur nos sympathies les plus vives.

Montréal, } Nous sommes, Monsieur,  
Août 1841, } avec considération,  
Vos confrères,

Charles Mondelet,  
L. H. LaFontaine,  
Sabrevois De Bleury,  
T. Peltier,  
C. S. Cherrier,  
F. G. Johnson,  
A. Buchanan,  
N. Dumas,  
Robt. Mackay,  
Joseph Bourcet,  
Lewis T. Drummond,  
George DeBoucherville,  
A. A. Dorion,  
L. A. Papineau,

A. N. Morin,  
W. C. Meredith.  
H. Taylor,  
P. Moreau,  
D. E. Papineau,  
John Rose,  
A. Robertson,  
F. Griffin,  
L. V. Sicotte,  
G. E. Cartier,  
R. A. R. Hubert,  
J. F. Pelletier,  
Frederick T. Hall,  
James Armstrong.

N. B.—Les Journaux de la Province qui reproduiront ce Prospectus pendant trois mois auront droit à un exemplaire de la Revue de Législation et de Jurisprudence.

**PETITES AFFICHES.**

**JEUX OLYMPIQUES**

DE

**MONTRÉAL.**

SOUS LE PATRONAGE DE

**S. E. le Gouverneur-Général,**

AU

**PAVILLON SAINT-PIERRE,**

LE 28 ET LE 29 AOUT 1845.

LES JEUX commenceront chaque jour à MIDI Précis, et auront lieu dans l'ordre suivant :

**PREMIER JOUR.**

Tir à la Carabine, 180 verges,  
Saut à la barre sans élan,  
Double saut à la barre, avec élan,  
Saut de hauteur, à la course,  
Jets de marteaux, légers et pesants,  
Grande course à pieds, 440 verges,  
Jet de la balle du Cricket,  
Marche de deux milles.

**SECOND JOUR.**

Jet de boulets, légers et pesants,  
Course à la barrière, en sautant 4 barrières, 200 verges,  
Saut de droite et de gauche et saut franc,  
Petite course à pieds, 100 verges,  
Saut de longueur, à la course,  
Saut de longueur, sans élan,  
Grande course à pied, 1 mille,  
Huit parties de croasse, entre les Sauvages et les membres de la Société du Jeu de croasse de Montréal.

A l'exception du Tir à la Carabine (auquel pourront prendre part seulement ceux qui auront souscrit au moins 10s.), les autres jeux seront ouverts à tous les compétiteurs.

Des billets d'admission dans les loges du Club seront fournis à tous ceux qui auront souscrit cinq chelins.

Les vainqueurs qui gagneront les principaux prix, recevront des médailles, ou la valeur équivalente en argent, à leur choix.

Les noms des compétiteurs devront être inscrits à la loge du Secrétaire et Trésorier, avant le commencement du jeu auquel ils veulent prendre part.

Les billets d'admission dans les loges du Club, se trouvent chez le Secrétaire du Club, et chez Messieurs Armour et Ramsay, et Chalmers; aux hôtels Rasco, du Canada, et Tétu.

A. LAMOTHE,  
Secrétaire.

Montréal, 18 août 1844.

À LOUER Une MAISON confortable, faisant l'encoignure des Rues Craig et St. Dominique—

Il y a bains, fourneaux et cabinet d'aisance.

—Aussi,—  
Deux Magasins, ou Études.  
S'adresser à

P. MOREAU.

7 juin.

**DR. D'ORSONNENS.**

Seconde porte à gauche sur la rue St. Louis, à son encoignure avec la rue Sanguinet.